

Décret n° ~~2001-141~~ du 11 Avril 2001
portant nomination d'un ambassadeur itinérant

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-44 du 3 février 1998 fixant la rémunération des ambassadeurs non-résidents et des ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

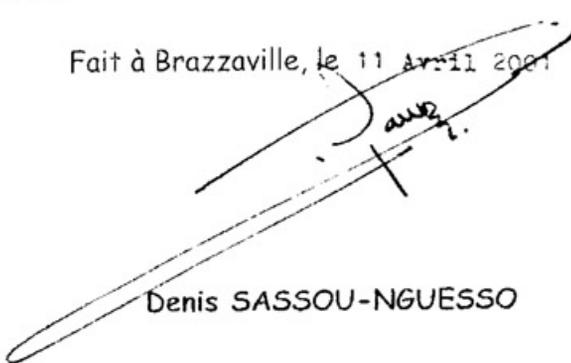
En Conseil des ministres,

DECRETE :

~~Article~~ premier. - M. Jérôme OLLANDET est nommé ambassadeur itinérant.

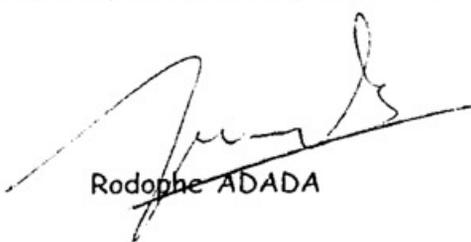
~~Article~~ 2. - Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 11 Avril 2001

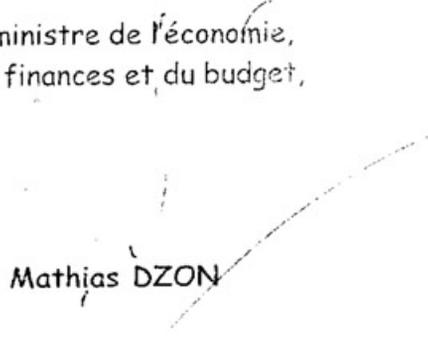

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et de la francophonie


Rodophe ADADA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON